

## 6. Les leçons apprises au cours du projet

### Volets 1 et 2 : Renforcement de la fonctionnalité du RAMP AO & consolidation des informations et des données sur l'état des ressources

---

Une des principales leçons est que le processus de renforcement de la cohérence écologique du RAMP AO est long et dépend en très grande partie des partenariats et synergies avec les différentes institutions qui doivent contribuer par leur expertise et les informations nécessaires. Il est très important de pouvoir mobiliser les ressources humaines nécessaires dès le début. L'implication active des experts de la sous-région s'est avérée cruciale, afin de consolider la fiabilité du travail réalisé.

Par ailleurs, le renforcement institutionnel du réseau devra passer par une plus grande appropriation par les membres. La mise en œuvre des recommandations issues de l'étude sur les options de durabilité institutionnelle et financière du RAMP AO sera nécessaire pour la consolidation et l'autonomisation progressive du réseau.

Enfin, si des progrès notables sont enregistrés surtout au niveau de la consolidation institutionnelle du RAMP AO, le travail qui reste à faire au niveau du renforcement de la cohérence écologique est important, particulièrement en ce qui concerne la prise en compte des zones importantes pour les ressources halieutiques et aussi l'inclusion de la zone océanique au-delà des 12 miles nautiques.

### Volet 3 : EVA

---

Le travail de ce volet a permis de mettre en évidence deux choses : la première concerne les difficultés inhérentes à la conduite de travail de terrain et du retard important que ce dernier puisse prendre compte tenu du contexte dans lequel il est mis en œuvre ; la deuxième concerne les difficultés de coordination liées à un projet transnational avec différents niveaux de responsabilités. Il apparaît nécessaire de mieux définir à l'avenir les rôles de chacun et de prévoir les actions à plus long terme, malgré la courte durée de l'étude.

Egalement, le travail a montré les différences entre les sites étudiés et l'impossibilité de disposer d'une méthode standard pour mener l'évaluation économique des écosystèmes dans ces zones. Chaque évaluation est donc spécifique d'un site à l'autre et la méthode d'évaluation doit être adaptée aux caractéristiques écologiques et socioéconomiques du site. Il est donc important de circonscrire le champ de l'évaluation afin d'améliorer la précision de l'évaluation.

### Volet 4 : Durabilité financière

---

Ce volet du projet a été mise en œuvre de façon globale afin de bénéficier à l'ensemble des AMP membres du RAMP AO. Cette stratégie initiale permet de disposer d'une trame d'analyse standardisée de la situation financière de chaque AMP. Ces fiches financières ont le mérite de proposer un aperçu détaillé des informations financières existantes et du niveau de financement durable de chaque AMP. Ce travail a vocation de servir aux partenaires de la conservation dans la région puisqu'ils peuvent identifier rapidement les AMP, pays, et champs, sur lesquels il serait justifié d'engager des efforts complémentaires (informations quantitatives, pays/sites à appuyer en priorité pour l'élaboration de plans d'affaires, etc). Cette stratégie « lisse » cependant les spécificités de chaque AMP et leurs niveaux de maturité et d'avancement vers la durabilité financière. Une autre stratégie aurait pu consister en une concentration des efforts auprès de quelques AMP sélectionnés selon certains critères (d'avancement ou de potentiels). Mais un tel choix aurait nécessité des concertations plus importantes avec les autres partenaires impliqués sur cette thématique et ces réflexions stratégiques n'ont pas été conduites.

L'importance de la responsabilisation de l'Etat (institutions nationales, centralisées ou déconcentrées) est sans doute un angle d'intervention très important qui peut encourager les conservateurs de sites et les bailleurs potentiels à s'engager avec plus de confiance auprès de certaines AMP ou pays en vue de sécuriser à long terme leur financement.

## 7. Conclusions et recommandations

### Volets 1 et 2 : Renforcement de la fonctionnalité du RAMPAO & consolidation des informations et des données sur l'état des ressources

---

1. Par rapport à l'amélioration de la fonctionnalité écologique et institutionnelle du réseau, quatre volets ont été soutenus :

- a) Le renforcement de la cohérence écologique et sociale: le projet a soutenu la réalisation de deux études d'envergure : l'analyse des lacunes écologiques du réseau et l'étude sur les sites naturels sacrés. Ces deux études sont finalisées et les résultats constituent une référence pour de futures actions visant le renforcement du réseau du point de vue écologique et social.

*Les analyses pourraient être régulièrement actualisées, sur la base de nouvelles informations, afin d'affiner les recommandations. Par ailleurs, il serait utile à court terme, sur la base des résultats de l'analyse des lacunes, de développer un plan d'action en lien avec la mise en œuvre des engagements internationaux des Etats de la sous-région. Des appuis pourraient ainsi être accordés aux pays dans ce sens, suivant les besoins, les capacités et les particularités. Aucun projet spécifique n'a encore été développé dans ce sens à l'heure qu'il est. D'autre part, la FIBA souhaite s'investir dans la réflexion en cours au niveau international (sous la houlette de la CBD) sur le besoin de mettre en place des mesures de gestion des ressources marines et côtières au large, mais aucun projet n'a encore été élaboré à ce sujet. Par ailleurs, un nouveau projet sur la valorisation du patrimoine culturel et des savoirs locaux pour la conservation de la biodiversité est en cours de développement.*

- b) Evaluation et amélioration et l'efficacité du RAMPAO : le projet a soutenu la réalisation de deux exercices d'évaluation des AMP du réseau.

*Il n'est pas prévu de poursuite de cette activité sur le court terme ; cependant il serait important d'assurer sa poursuite, et de l'enrichir notamment avec un volet évaluation spécifique du réseau, sur la base d'indicateurs quantitatifs issus du plan d'action mentionné sous 1.a. Cette activité pourrait se réaliser sous le pilotage du secrétariat du réseau, qui pourrait jouer le rôle d'animateur de ce processus. Aucun projet n'a encore été élaboré à cet effet.*

- c) Consolidation de la structuration et le fonctionnement des organes du RAMPAO et

- d) Consolidation du fonctionnement du secrétariat et l'animation du réseau.

Ces deux volets concernent notamment la mise en œuvre du plan de travail du réseau, les échanges, les réunions de l'AG du réseau, le fonctionnement du secrétariat et des activités d'animation et communication au sein du réseau et avec d'autres initiatives.

*La FIBA a mobilisé des moyens afin de poursuivre l'appui au fonctionnement du réseau et de ces activités clés. Un protocole de collaboration a été signé entre la FIBA et le RAMPAO pour une durée de trois ans.*

2. La deuxième composante du projet a cherché à soutenir la prise de décision, à travers le soutien à l'amélioration des connaissances sur l'état des ressources et de la biodiversité dans les pays d'intervention du réseau et la mise en place d'autres outils d'aide à la décision.

- c) Améliorer les connaissances des ressources marines et côtières : plusieurs acteurs ont été soutenus en vue de réaliser des inventaires écologiques, études socioéconomiques etc.

*Il n'est pas prévu de poursuivre cette activité à court terme sous cette forme*

- b) Mettre à disposition des Outils d'aide à la prise de décision et à la planification : une base de données sur les AMP a été mise en place, en étroite collaboration avec les gestionnaires des sites.

*Cette base de données très détaillée, sera mise en ligne et à disposition des gestionnaires et des autres acteurs de la conservation marine et côtière. Cependant elle devra être maintenue, mise à jour et enrichie. Il est prévu que la gestion de cette base de données soit assurée par le secrétariat du RAMPAO, avec l'appui de la FIBA (voir sous 1.c)*

- c) Renforcer les Aptitudes organisationnelles et de gestion des données par les différents acteurs : le staff impliqué dans la gestion de la base de données et des représentants de structures nationales impliquées dans la gestion de systèmes d'information géographiques ont reçu des formations dans ce domaine.

A court terme il n'est pas prévu de poursuivre ces actions.

Par ailleurs, l'évaluation finale du projet a présenté les recommandations suivantes, en vue de pérenniser les acquis du projet, dont certaines sont déjà envisagées :

1. Mise en œuvre des recommandations de l'étude sur les options de durabilité institutionnelles et financières du RAMP AO, dont certaines sont déjà en cours d'opérationnalisation : la mise en place d'un **secrétariat à temps plein** du réseau (en cours) et la création d'un **conseil consultatif**, pour aider à gérer les affaires courantes entre deux assemblées (déjà réalisée).
2. Commencer dès à présent à mettre en place les **mécanismes de financement pérenne** du réseau, incluant le paiement d'une redevance par les AMP elles-mêmes, fut-elle symbolique. D'autres règles pourraient aussi être étudiées en ce sens : exonération des AMP entrantes pendant quelques années, ou bien prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement de l'AG (ex : coûts du voyage et du séjour des participants) par les AMP les mieux dotées en moyen, etc.
3. En ligne avec les demandes de nombreux membres du RAMP AO, il serait sans doute possible que le **RAMP AO** soit **porteur** (comme MEDPAN<sup>19</sup> par exemple) d'un projet de **financement de « petits projets » ou « small grants »** qui existent chez de nombreux bailleurs et pourraient permettre par appel à projets, de financer des petites choses dans les sites<sup>20</sup> et répondre à la demande de chaque AMP.
4. En ce qui concerne l'appui au RAMP AO, un des points très positifs, du programme passé a été la création de **la base de données du réseau** (issue entre autres de la collecte de données auprès des sites et du travail fait lors de l'étude des lacunes). Ce travail précieux piloté par la FIBA et le CSE, doit être, autant que possible, poursuivi et la coopération des AMP et gouvernements concernés renforcée afin que cette base constitue un véritable lieu de stockage de l'information d'une part et de traitement de celle-ci d'autre part, pour le compte des membres.
5. Concentrer **l'appui sur les AMP** qui paraissent **les plus prometteuses ou pour lesquelles de vrais enjeux existent**. Malgré cela, il semble qu'un certain nombre de **projets d'AMP portés par les pêcheurs eux-mêmes**, à partir de modèles financiers basés essentiellement sur le volontariat (ex : Kawawana ou Joal), soient possibles à mettre en place, que ce soit au travers de la réglementation des AMP ou bien de celle de la pêche. Ces montages devront se faire en partenariat étroit avec les administrations en charge de ces secteurs.
6. Par ailleurs, la **mesure de l'efficacité de gestion**, basée sur les exercices RAPPAM, pourrait être enrichie par la mise en œuvre systématique, dans les AMP du réseau, des roses des vents sur le modèle de celles établies maintenant par le FFEM.
7. Il y a sans conteste des **synergies possibles à rechercher entre protection des sites sacrés et aires protégées**. Des travaux pourraient ainsi être poursuivis en ce sens.
8. Enfin, et bien que ce ne soit pas l'objectif premier du RAMP AO, et malgré la réalisation d'études sur le financement pérenne des AMP d'une part et la valeur des AMP d'autre part, il manque à la réflexion globale sur la conception même des AMP du réseau et de leur gestion (à quelques exceptions près comme le Banc d'Arguin ou Kawawana) **l'incorporation de manière plus centrale :**

---

<sup>19</sup> <http://www.medpan.org/>

<sup>20</sup> Ces petits projets permettent le plus souvent de payer des petits investissements, des campagnes de promotion, éducation, sensibilisation ou de mesure scientifique, le développement d'activités génératrices de revenu, mise au point de méthodes, etc.

- **du secteur de la pêche** comme acteur clé de la conservation de la ressource,
- **de projets de développement, à associer aux projets d'AMP**, afin de ne pas opposer conservation et développement, mais au contraire les mettre en synergie.

Le RAMPAO pourrait donc être une enceinte où ces préoccupations sont portées.

9. **Poursuivre l'appui au RAMPAO dans son fonctionnement de base** (secrétariat selon le nouveau dispositif et tenue des AG), pour la poursuite de l'enrichissement de la base de données des AMP du RAMPAO, et pour le développement d'une **plateforme de services aux membres** (ex : portage d'un projet de small grants, programme de formation, reprise des task forces du issues des programmes de renforcement de la gestion des AMP, etc.).
10. **Concentrer son appui aux AMP sur quelques sites** sur lesquels de vrais enjeux de conservation et de développement associé existent (voir les propositions détaillées de sites, du rapport d'évaluation sur l'appui à la création d'AMP et l'appui au renforcement de la gestion des AMP), et qui pourront constituer des exemples reproductibles.

### **Volet 3 : EVA**

---

La diffusion de la méthode d'évaluation et des premiers résultats s'est déroulée pendant le projet sous forme de dialogue régional continu au cours des deux dernières années du projet. Les présentations et discussions sur le volet 3 qui ont eu lieu lors du forum du PRCM et des AG successives du RAMPAO ont permis de faire connaître le projet et les enjeux de l'évaluation économique des écosystèmes auprès des acteurs de la conservation ouest-africaine.

A la fin du projet, la diffusion des résultats sera poursuivie par la mise à disposition des produits de la composante auprès des acteurs par les réseaux de diffusion du PRCM (site internet, lettre d'information, liste d'envois d'emails, etc.).

Les échanges avec les destinataires du projet ont permis de lancer une réflexion sur les suites du projet et les synergies possibles entre projets également. Ainsi, des suites du projet ont été envisagées sur :

- 1) les aspects de compensation carbone dans le cadre de la certification REDD+ sur les écosystèmes de mangrove de Guinée-Bissau ;
- 2) l'approfondissement des valeurs des services écologiques (support et régulation) sous forme d'un partenariat écologie-économie-géomatique ;
- 3) l'approfondissement du calcul des valeurs de non-usage des écosystèmes des AMP en Afrique de l'Ouest ;
- 4) un travail sur les paiements aux services des écosystèmes, initié déjà dans le cadre d'une collaboration avec la composante 4 du projet, et étudiant le mécanisme de financement de la conservation des écosystèmes marins dans le PNBA en Mauritanie dans le cadre des accords de pêche UE-RIM.

De manière générale et afin de poursuivre le travail initié avec la composante 3, il sera important de réfléchir à l'opérationnalisation de l'approche d'évaluation économique par la création d'outils de gestion ou de mécanismes de gouvernance des AMP et du RAMPAO, plus largement.

### **Volet 4 : Durabilité financière**

---

Un diagnostic de la situation financière des 19 AMP du RAMPAO a été réalisé au cours de la première phase du projet. Ce travail a été complété par l'édition d'une série de fiches décrivant la situation financière des différentes AMP du RAMAPO et détaillant un certain nombre de mécanismes de financement durable jugés pertinents au travers d'exemples précis de leur mise en œuvre dans la sous-région. Ayant pour vocation à être accessibles en ligne sur le site du RAMPAO en complément des fiches de présentation existantes, ces supports constitueront la boîte à outils attendue, dont l'utilité a été confirmée par les recommandations du rapport d'évaluation (Fév 2012). Ce projet se clôturera à la fin du PRCM-2 et il n'est pas prévu qu'il soit poursuivi sous sa forme actuelle. Les conditions de mise en œuvre de ce projet et les résultats obtenus permettent

néanmoins de formuler certaines recommandations qu'il conviendrait de prendre en considération pour toute suite sur cette thématique :

- 1) La question de la durabilité financière des AMP est d'actualité et en conséquence porteuse en termes de financement. Malheureusement, même au sein d'une synergie comme le PRCM, aucune véritable concertation de fond n'a pu avoir lieu entre les différentes initiatives abordant cette question (Table ronde des bailleurs, projet CBD, coordination du PRCM, etc.). La conséquence directe est un manque de stratégie globale et de complémentarité entre les niveaux d'intervention des différents opérateurs.
- 2) L'intérêt des bailleurs pour ce sujet (prise de position à la table ronde ; manifestation d'intention de financement du PNUE lors du Forum de Banjul, etc.) et les priorités de renforcement identifiées au niveau des AMP (besoin de planification financière au travers de plans d'affaires, rationalisation des coûts de fonctionnement, etc.) justifieraient une réelle concertation au sein des instances et des membres du futur PRCM pour formaliser les différents niveaux d'interventions pertinents qui devront guider les futures initiatives sur cette question et être ainsi en mesure de préciser l'articulation des responsabilités entre les futurs opérateurs.
- 3) Il serait également utile que le PRCM, dans sa prochaine phase, puisse suivre/conseiller les promoteurs des projets sur l'allocation d'une partie du budget des projets vers le fonctionnement des AMP (sur la base d'un plan d'affaire).

## Annexes

---

### Annexe 1 : Tableau des formations réalisées

[Voir tableau Excel](#)

## Annexe 2 : Tableau des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer

Campagnes de sensibilisation et de plaidoyer réalisés au cours du projet				
Date et lieux	Thème	Organisateurs	Publics ciblés	Résultats (inclus nbre de participants)
Forum PRCM Juillet 2010, AG RAMP AO 2009, 2010 et 2011	Évaluation de la valeur économique et sociale des écosystèmes côtiers et marins des aires marines protégées de l'Afrique de l'Ouest – EVA	CEMARE, University of Portsmouth, CNSHB, Credetip	Gestionnaires d'AMP, acteurs de la conservation oust-africaine	Distributions de brochures (300), présentations orales en séance plénière